le cnam

Formation

Droit du travail : relations collectives

Présentation

Responsable

Michel MINE

Public, conditions d'accès et prérequis

Avoir le niveau du cours DRS101 : Droit du travail - relations individuelles

Objectifs

Acquérir les connaissances fondamentales en Droit du travail concernant les relations collectives du travail (textes et jurisprudence), en particulier les relations sociales dans l'entreprise (représentation du personnel, négociation collective,...).
Être en capacité de trouver les solutions juridiques à des cas concrets rencontrés en entreprise.

Voir aussi les formations aux métiers de

Juriste d'entreprise

Voir aussi les formations en

Négociations collectives
Accords collectifs
Elections professionnelles
Conditions de travail
Relation collective du travail
Syndicat
Droit de grève
Représentation du personnel
Comité social et économique

Programme

Programme

Liberté et droit syndical dans l'entreprise (objet et enjeux; représentativité syndicale; statut, attributions et moyens du syndicat dans et hors de l'entreprise ; structures : syndicat/section syndicale d'entreprise - attributions et moyens, unions : organisations professionnelles-territoriales; délégués syndicaux - désignation, attributions et moyens et RSS; protection et discrimination, contentieux et réparations)
Négociations collectives et accords collectifs (objet et enjeux; **acteurs** de la négociation : droit commun, modalités dérogatoires; liberté contractuelle et thèmes obligatoires de négociation - dispositions obligatoires "ordre public" / dispositions négociables "champ de la négociation collective" / "dispositions supplétives" ; niveaux : entreprise/établissement, groupe d'entreprises, branche professionnelle, interprofessionnel - national et local ; **processus de négociation** (principe de loyauté) et processus de **validation des accords** ("accord majoritaire", autre modalité); **articulation des normes** - principe de faveur - dérogation/supplétivité; contentieux des négociations

collectives et des accords collectifs)
Institutions représentatives du personnel
Élection des représentants du personnel au Comité Social et Économique dans l'entreprise (processus électoral; établissemtns distincts; représentants de proximité; etc.)
Comité Social et Économique - *composition. Nouvelle architecture du droit applicable dans l'entreprise* : dispositions obligatoires "ordre public" / dispositions négociables "champ de la négociation collective" / "disposiitons supplétives" : ***attributions*** (orientations stratégiques, situation économique, politique sociale (santé et sécurité au travail, qualité de vie au travail, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, activités sociales et culturelles, etc.) et ***moyens de fonctionnement*** (heures de délégations, formation, réunions, subventions, commissions, droits d'alerte, expertises, etc.) suivant les effectifs de chaque entreprise (entreprises de moins de 50 salariés / entreprises d'au moins 50 salariés/ etc.). **Comités sociaux et économiques d'établissements et CSÉ central d'entreprise. Conseil d'entreprise. Comité de groupe.**

Dialogue social (négociaition collective et information-consultation) dans l'entreprise sur la santé et la sécurité au travail. **CSÉ** - *composition, attributions et moyens de fonctionnement* (formation des élus, réunions, accès aux documents, inspections, enquêtes, droits d'alerte, expertises, Commission Santé, Sécurité et Consditions de travail - composition, attributions et moyens,représentants de proximité, etc.). **Droit d'expression directe et collective des salariés sur leur travail**(contenu, conditions, organisation) - mise en place et fonctionnement des groupes d'expression.
Dialogue social (négociaition collective et information-consultation) dans l'entreprise sur l'emploi. **Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** (GPEC) - dispositions légales et convnetionnelles. **Licenciement pour motif économique** (justification-cause réelle et sérieuse, obligations - d'adaptation, de reclassement et de maintien des capacités à occuper un emploi, procédures collectives de licenciement, plan de sauvegarde de l'emploi - PSE, rôle de l'administration du travail, contentieux - recours et réparations). **Autres modes de rupture collective de contrats de travail.** Rupture conventionnelle collective de contrats de travail (RCC). Accord d'entreprise de "performance collective" (APE). Contrats de chantier et de projet.
Statut protecteur des représentants des travailleurs contre le licenciement (champs d'application : représentants élus du personnel, délégués syndicaux, etc., licenciement et autres ruptures de contrats; procédures interne/externe; rôle de l'inspecteur du travail - enquête contradictoire, décision, etc.; contentieux - recours et réparations)
Conflits collectifs du travail(droit de grève dans les entreprises - définition, modalités, protection, fin de conflit, contentieux).

Informations pratiques

Contact

EPN14 Droit
2 rue Conté 37.3.38
75003 Paris
Tel :01 58 80 87 93
Wane Coumba

Voir le site

droit.cnam.fr/formation-en-droit-des-affaires-en-droit-fiscal-droit-des-nouvelles-technologies-et-en-droit-social-1

Centre(s) d'enseignement

Languedoc-Roussillon

Code Stage : DRS102

Equivalence UE

Droit du travail : relations collectives